



# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 13 DECEMBRE 2022

**LIEU ET DATE :** Salle bourgeoisiale / Mardi 13 décembre 2022 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire bourgeoisiale est réunie à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Plan financier 2023-2026 de la Bourgeoisie ; Présentation
3. Budget 2023 de la Bourgeoisie ; Présentation
4. Budget 2023 de la Bourgeoisie ; Approbation
5. Divers

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Alain Alter** ouvre l'assemblée et salue cordialement les bourgeoises et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire.

L'assemblée primaire a été convoquée le 17 novembre 2022 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

**Le Président** désigne Mme Fabienne Rossier et M. Patrice Gaspoz en qualité de scrutateurs, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. PLAN FINANCIER 2023-2026 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

**Le Secrétaire communal** commente le compte de résultats du plan financier 2023-2026 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

- Revenus financiers cumulés	CHF 2'003'880.00
- Charges financières cumulées	CHF 1'944'450.00
- Marge d'autofinancement cumulée	CHF 59'430.00
- Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 80.00
- Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 59'350.00

Le plan financier 2023-2026 ne présente aucun poste d'investissements.

Le plan financier 2023-2026 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 17 novembre 2022.

Le plan financier 2023-2026 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021.

## 3. BUDGET 2023 DE LA BOURGEOISIE ; PRESENTATION

**Michel Gaspoz, Secrétaire communal**, présente le budget du compte de résultats 2023 de la Bourgeoisie, lequel affiche les résultats suivants :

– Charges financières	CHF 481'350.00
– Revenus financiers	CHF 497'820.00
– Marge d'autofinancement	CHF 16'470.00
– Attribution au fonds forestier de réserve	CHF 20.00
– Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 16'450.00

Le budget 2023 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissements.

#### 4. BUDGET 2023 DE LA BOURGEOISIE ; APPROBATION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

*Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2023 de la Bourgeoisie de St-Martin, tel que présenté.*

#### 5. DIVERS

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

Pour conclure, **le Président** exprime sa plus vive reconnaissance envers les membres du Conseil municipal pour leur objectivité et leur motivation exemplaires. Il remercie le personnel de l'administration communale, de l'équipe technique, ainsi que l'ensemble des employés communaux pour leur dévouement.

**Le Président** adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé aux participants ainsi qu'à leur famille et leur souhaite une très bonne année 2023.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoisiale et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

### BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal